

Le MONOXYDE de CARBONE, gaz invisible, inodore mais MORTEL

**Le MONOXYDE de CARBONE,
gaz invisible, inodore mais MORTEL**

En MEUSE, au cours de l'année 2006, 11 personnes ont été intoxiquées par le monoxyde de carbone. Chaque année, en France, 300 personnes en meurent.

QU'EST-CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- qui se mêle à l'air ambiant
- invisible et inodore, donc difficile à détecter
- qui peut être mortel car il est très toxique

D'OU VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Il se forme au cours de mauvaises combustions provenant de :

- chaudières (bois, charbon, gaz, fioul)
- chauffe-eau et chauffe-bains
- inserts de cheminées, poêles
- groupes électrogènes à essence ou à fioul
- chauffages mobiles d'appoint
- cuisinières (bois, charbon, gaz)
- moteurs automobiles dans les garages
- appareils de «fortunes» type brasero

QUELS SONT LES SIGNES D'UNE INTOXICATION ?

- Fatigue inexplicable
- Vertiges
- Nausées, vomissements
- Maux de tête
- Troubles visuels
- Perte de connaissance voire coma et décès

Si vous développez ces symptômes ou si vous ressentez un de ces troubles, n'hésitez pas à vous interroger sur leur origine et à consulter un médecin.

QUE FAIRE DEVANT UNE INTOXICATION ?

- ARRÊTER toute combustion
- OUVRIR IMMÉDIATEMENT LES FENÊTRES pour renouveler l'air
- APPELER LES SECOURS : 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU
- EVACUER LES LOCAUX, vider les lieux de leurs occupants

LES PRINCIPALES REGLES POUR EVITER LES INTOXICATIONS

1. Faites entretenir votre chaudière par un professionnel qualifié tous les ans.
2. Faites ramoner conduits et cheminées au moins une fois par an.
3. Aérez et ventilez votre logement ; ne bouchez pas les aérations de votre logement.
4. N'utilisez pas les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal.
5. Ne vous chauffez jamais avec des panneaux radiants ou avec le four d'une cuisinière à gaz.
6. N'utilisez les petits chauffe-eau non raccordés à l'extérieur par un conduit que de façon intermittente et pour une courte durée (3 minutes maximum).
7. Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz.
8. Ne remettez jamais en service un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé.

Pour toute information complémentaire,

- consultez le site Internet de la préfecture de la Meuse : <http://www.meuse.pref.gouv.fr>
- ou contactez : la DDASS : 03 29 76 84 00, le Centre antipoison du CHU de NANCY : 03 83 32 36 36

Format : A4 1 page, 1 par département

Date de lancement	Octobre 2007
Emetteur(s)	DRASS et DDASS de Lorraine
Partenaire(s) associé(s)	Membres du groupe de travail lorrain "Intoxications oxycarbonées"
Niveau d'intervention	Départemental avec canevas régional : Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Vosges (88)
Public cible	Particuliers
Objectif	Diminuer le nombre d'intoxications par le CO
Relais	Préfecture, mairies, CAPEB, FFB
Evaluation	Aucune pour l'instant
Remarques	Evaluation à élaborer
Coût	9 € par département (mise à jour de l'édition 2006-2007)
Supports de communication	Fichier informatique, site Internet DDASS-DRASS et sur demande impression sur papier couleur
Contact	Karine THEAUDIN, DRASS de Lorraine

En savoir plus : <http://www.lorraine.sante.gouv.fr/envir/co.html>